

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Allocations destinées aux familles

Si vous avez un ou plusieurs enfants, vous pouvez percevoir des aides financières. Par exemple, si vous avez 2 enfants ou plus, vous avez automatiquement droit aux allocations familiales. En fonction de vos revenus, vous pouvez avoir droit à des aides pour faire face aux dépenses liées à la naissance ou pour garder (ou faire garder) votre enfant.

Allocations versées à partir du 1er enfant

Prime à la naissance

Allocation de base (après la naissance)

Prime à l'adoption

Allocation de base (enfant adopté)

Allocation versée en cas de décès d'un enfant

Allocations versées à partir du 2e enfant

À partir de 2 enfants : allocations familiales

À partir de 3 enfants : complément familial

À partir de 3 enfants : prime de déménagement

Enfant gardé par un tiers

Complément de libre choix du mode de garde (CMG) – Assistante maternelle

Complément de libre choix du mode de garde (CMG) – Garde à domicile

Complément de libre choix du mode de garde (CMG) – Micro-crèche

Enfant gardé par un parent

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Allocation de soutien familial (ASF)

Parents séparés

Enfant non reconnu

Enfant orphelin

Enfant recueilli

Questions – Réponses

- Faut-il vivre en France pour percevoir des prestations familiales ?
- Enfant décédé à la naissance : peut-on percevoir des prestations familiales ?
- Dans quels cas doit-on déclarer ses ressources à la Caf ou à la MSA ?
- Qu'est-ce qu'un enfant à charge pour les prestations familiales ?
- Qui perçoit les allocations familiales pour un enfant en garde alternée ?
- Que comprend la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ?
- Peut-on percevoir rétroactivement les prestations familiales non demandées ?
- Doit-on rembourser des prestations familiales versées à tort ?
- Comment recourir au médiateur de la Caf ou de la MSA ?
- À partir de combien d'enfants a-t-on droit aux prestations familiales ?
- Qui perçoit les prestations et allocations familiales dans un couple ?
- En quoi consiste la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial ?
- Un étranger peut-il percevoir des prestations familiales en France ?
- Que faire en cas de changement de situation familiale ou professionnelle ?
- Les prestations familiales sont-elles versées sous conditions de ressources ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Aides financières pour la scolarité

Services en ligne



- [Caisse d'allocations familiales \(Caf\) en ligne](#)
Téléservice
- [Allocations et prestations familiales – Déclaration de situation \(Caf\)](#)
Téléservice
- [Espace privé MSA – Gestion de la protection sociale de l'exploitant, salarié ou retraité agricole](#)
Téléservice
- [Demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant \(PreParE\)](#)
Formulaire
- [Demande de complément de libre choix de mode de garde \(Cmg-Paje\) – Caf \(allocataire\)](#)
Téléservice
- [Demande d'allocation de soutien familial \(ASF\)](#)
Formulaire
- [Premier examen médical prénatal – Spécimen](#)
Formulaire
- [Demande ou renouvellement de prestations Handicap \(AAH, PCH, CMI, hébergement ...\)](#)
Formulaire
- [Demander ou renouveler une prestation en ligne à la MDPH](#)
Téléservice
- [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](#)
Simulateur



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=N156>